



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/43/58/Corr.1
25 juin 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-troisième réunion
Genève, 5 – 9 juillet 2004

Corrigendum

**SURVEILLANCE DU COMMERCE DES SUBSTANCES APPAUVRISANT LA
COUCHE D'OZONE, ET PRÉVENTION DU COMMERCE ILLICITE DE CES
SUBSTANCES (DECISION XIV/7)**

Ce corrigendum est émis afin de :

- **Remplacer l'Annexe 1 par** la pièce jointe.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE
ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

Division de Technologie et d'Industrie et d'Économie Branche Énergie et ActionOzone

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris - Cedex 15, France, Tel: +33.1.44.37.14.50; Fax: +33.1.44.37.14.74
Courriel: unep.tie@unep.fr URL: <http://www.uneptie.org>

Annexe I

RAPPORT DE LA DTIE-PNUE SUR LES ACTIVITÉS DES RÉSEAUX RÉGIONAUX CONCERNANT LES MOYENS DE COMBATTRE LE COMMERCE ILLICITE

1. Introduction

La Décision XIV/7 convenue à la XIV^e réunion des parties à Rome en 2002 a demandé à la DTIE-PNUE de faire rapport, par le biais du Comité exécutif, à la XVI^e réunion des parties sur les activités des réseaux régionaux du PNUE concernant les moyens de combattre le commerce illicite des SAO. L'objectif de cette demande est de passer en revue les efforts déployés jusqu'ici pour combattre le commerce illicite des SAO dans différentes régions du monde et de suggérer comment les réseaux régionaux pourraient agir davantage afin d'éviter que ce commerce ne prenne de l'ampleur à l'avenir.

Comme il a été indiqué au rapport du Secrétariat de l'Ozone sur le commerce illicite des SAO, présenté aux parties à la XXII^e réunion du Groupe de travail à composition non limitée en juillet 2002¹, le commerce illicite est devenu l'un des obstacles majeurs à réaliser sans problèmes l'élimination des SAO dans les pays en voie de développement et dans les pays à économie en transition. Le rapport encourage les activités à déployer aux niveaux national, régional et mondial, visant à améliorer le processus de surveillance et de contrôle des SAO, en vue d'éviter le développement du commerce illicite. Notamment, le rapport mentionne le besoin de renforcer la législation traitant des SAO en investissant dans les ressources douanières, y compris la formation et l'équipement, et souligne le rôle important de la coopération entre les autorités d'application aux niveaux national et régional.

La Division Technologie, Industrie et Environnement du PNUE a été très active à cet égard depuis 1997, lorsque le Comité exécutif a approuvé le premier atelier régional sur la surveillance et le contrôle des SAO organisé par le PNUE. Par la suite, un certain nombre de mesures ont été prises par le PNUE dans le cadre de la gestion des frigorigènes, et d'autres projets financés par le Fonds multilatéral et le Fonds mondial pour l'environnement. Récemment, les mesures des réseaux régionaux du PNUE, visant à combattre le commerce illicite des SAO ont été

¹ "Étude sur la surveillance du commerce international et la prévention du commerce illicite des SAO, des mélanges de SAO et des produits contenant des SAO – Document UNEP/OzL.Pro/WG.1/22/4 disponible sur le site Web du Secrétariat de l'ozone".

sensiblement intensifiées, à cause de l'établissement d'un programme d'aide à la conformité, approuvé par le Comité exécutif en 2002, et qui est actuellement mis en œuvre au niveau régional. L'amélioration de la surveillance et du contrôle des SAO est l'un des objectifs-clefs du programme d'aide à la conformité.

2. Activités des réseaux régionaux du PNUE concernant les moyens de combattre le commerce illicite des SAO

Les réseaux régionaux du PNUE offrent une plate-forme pour les responsables de l'ozone des pays de l'article 5, leur permettant d'échanger leurs expériences, de développer leurs compétences et de partager l'expertise de l'expérience de leurs pairs, tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Les activités des réseaux conduites au niveau régional, développent les compétences des responsables de l'ozone pour mettre en oeuvre et gérer l'élimination des SAO à l'échelle nationale.

À l'heure actuelle il y a 9 réseaux régionaux du PNUE gérés par des bureaux situés dans les régions particulières suivantes :

- Amérique Latine et Antilles du Sud (pays: 10 A5 plus 2 A2)
- Amérique Latine et Antilles - Centrales (pays: 10 A5 plus 2 A2)
- Amérique Latine et Antilles - Antilles (pays : 13 A5 plus 2 A2)
- Asie du Sud Est et Pacifique (pays: 11 A5 plus 2 A2)
- Asie du Sud (pays: 11 A5 plus 2 A2)
- Pays anglophones d'Afrique (pays: 26 A5 plus 1 A2)
- Pays francophones d'Afrique (pays: 27 A5 plus 2 A2)
- Asie occidentale (pays: 12 A5 plus 2 A2)
- Europe de l'Est et Asie centrale (pays: 10 A5 plus 5 A2)

Les bureaux suivants du PNUE hébergent un réseau : Bureau régional pour l'Afrique (BRA), Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP), Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) et Bureau régional pour l'Asie occidentale (BRAO). Le Coordonnateur intérimaire du réseau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale travaille actuellement depuis des bureaux situés à Paris.

Les activités des réseaux régionaux du PNUE qui aident à combattre le commerce illicite des SAO dans les régions pertinentes peuvent être divisées en trois grandes catégories. Celles-ci seront brièvement décrites séparément ci-dessous bien qu'il faudrait noter que ces régions soient étroitement liées les unes aux autres.

- Mise en oeuvre de la formation douanière nationale et régionale.
- Réseautage et jumelage.
- Accroissement de la sensibilisation.

Les activités décrites dans ce rapport intérimaire couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 mai 2004.

2.1 Mise en oeuvre de la formation douanière nationale et régionale

La formation adéquate des douaniers et des autres intervenants impliqués dans la surveillance et le contrôle des SAO devrait être considérée comme étant le moyen le plus important de prévenir le commerce illicite. Les agences douanières et autres organismes d'application jouent un rôle essentiel dans la surveillance efficace et le contrôle des mécanismes de licences d'importation/exportation, dans la collecte des données d'importation/exportation, dans l'application des règlements relatifs aux SAO et dans la prévention du commerce illicite.

Le programme de formation du PNUE pour les douaniers adopte l'approche de la "formation des formateurs" qui vise à assurer la durabilité de la formation en formant des formateurs nationaux. La phase I prévoit la tenue d'un atelier de "formation des formateurs". La Phase I sera terminée une fois que le système national d'émission de licences pour l'importation/exportation des SAO sera en place, ou prêt à être mis en place, et une fois le manuel de pays sur la législation et le système d'émission de licences d'importation/exportation des SAO sera préparé. Les participants à l'atelier de "formation des formateurs" formeront les autres agents de douane et les autres parties prenantes au cours de la Phase II de la formation des douaniers dans le cadre des divers ateliers nationaux prévus.

Dans certaines régions (Afrique, Asie du Sud, Asie occidentale, Europe Centrale et de l'Est) des ateliers de formation régionaux et sous-régionaux ont été organisés avant le lancement des programmes de formation douanière dans chacun des pays. Le PNUE organise également des ateliers régionaux sur la surveillance, les systèmes d'émission de licences et des codes de systèmes harmonisés en Europe de l'Est, États indépendants du Commonwealth, Afrique, Amérique Latine et dans d'autres régions, concernant la surveillance des SAO.

Les activités des réseaux régionaux ont aidé à raffiner et à améliorer les cours de formation douanière nationaux par les moyens suivants :

- L'approche de formation douanière suivie par le PNUE a été longuement débattue aux réunions des réseaux, et les recommandations ont été utilisées afin de guider la mise en oeuvre de la formation douanière nationale.
- L'organisation nationale de la formation douanière a été améliorée grâce à l'échange d'expériences entre les pays durant les réunions de réseaux et les rencontres de responsables des douanes et de l'ozone.
- Des réunions de coordination ont eu lieu, spécialement en matière de coopération entre les Douanes et les Bureaux Nationaux de l'Ozone, menant à des accords proprement dits.
- Le manuel de formation des douaniers du PNUE a été mis à jour à travers l'échange d'informations sur des cas concrets de saisie par les douanes dans divers pays.
- L'échange d'informations sur la rédaction du système d'émission des licences, spécialement sur les aspects concernant l'application de la loi telles que les informations demandées

requis dans différents formulaires, les exigences afférentes aux rapports, l'enregistrement des importateurs/exportateurs, a amélioré la qualité des rapports et en a accéléré la rédaction dans les différents pays.

- L'échange d'informations dans l'utilisation des codes du système harmonisé de description et de codage des produits a également accéléré l'introduction des systèmes de licences et promu l'harmonisation des codes douaniers dans les différents pays.
- Par le biais des réseaux, des contacts ont été établis, permettant aux experts d'un pays donné d'assister d'autres pays à mettre en œuvre la formation douanière et/ou à rédiger de la législation.

Jusqu'ici la phase I a été complétée dans 47 pays et la phase II dans 25 pays.

Les ateliers de formation douanière ont non seulement fourni aux responsables douaniers les instruments nécessaires pour contrôler le commerce des SAO d'une manière efficace, mais ils ont également initié une communication régulière entre les intervenants nationaux (en particulier entre les autorités environnementales et douanières) – voir la section « Réseautage et jumelage » ci-dessous. De plus, ils ont créé une plate-forme de discussion au sujet des améliorations de la législation nationale et de l'application efficace des règlements concernant la surveillance et le contrôle du commerce des SAO, et ont permis de développer la sensibilisation à la menace du commerce illicite des SAO – voir la section « Prise de conscience » ci-dessous. Les bureaux régionaux du PNUE, à travers le Programme d'aide à la conformité, ont participé activement à ce processus grâce à la participation de leurs représentants à un certain nombre d'ateliers, et ont par la suite assisté les pays à mettre en œuvre les recommandations adoptées par ces ateliers.

Récemment, le concept de formation douanière intégrée a été proposé par le PNUE, comme résultat d'une vaste consultation au niveau des réseaux régionaux et avec les secrétariats des accords pluriannuels sur l'environnement, les autorités douanières, les organisations non-gouvernementales et divers experts. Ce concept est basé sur l'hypothèse selon laquelle il existe des similitudes dans les approches devant être adoptées par les douaniers dans le contrôle du commerce visé par les conventions environnementales (Protocole de Montréal, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et il serait peut-être plus efficace de laisser les douaniers se familiariser avec les problèmes concernant la mise en application de tous ces traités majeurs à l'occasion d'un seul cours de formation, au lieu d'organiser des ateliers de formation séparés. Cela comporte l'organisation d'ateliers de formation nationaux et régionaux intégrés, lorsqu'il est possible de le faire, la préparation de matériel de formation intégré, et la création de liens entre les sites Web des secrétariats des accords pluriannuels sur l'environnement.

Le 2 juin 2003, le site Web des « Douanes Vertes » a été lancé. Il est soutenu par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Interpol, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention de Bâle et le Programme ActionOzone de la DTIE-PNUE, et offre des informations et du matériel de formation pour les douaniers afin qu'ils combattent le commerce illicite des

produits dangereux pour l'environnement. Un groupe de formateurs hautement qualifiés a été identifié, celui-ci constituera un groupe de travail à être utilisé à chacune des sessions de formation intégrée. Leurs compétences seront renforcées par la participation au Programme de bourses de l'Organisation mondiale des douanes. Des formateurs supplémentaires seront ajoutés pour répondre à la demande à venir.

On planifie également d'établir un programme commun sous la rubrique de la formation intégrée, le développement de modules spéciaux de formation, la compilation de manuels, le développement de techniques de contact à distance et d'instructions par Internet pour la formation intégrée, et l'exploitation de l'expérience de l'Organisation douanière mondiale et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. En outre, un manuel de conformité et d'application de la loi qui sera utilisé pour former le personnel chargé d'en appliquer les dispositions, au nombre duquel comptent notamment les responsables des douanes, est également en voie d'élaboration.

Le programme standard du PNUE (celui des ateliers de formation des formateurs en matière de surveillance et de contrôle des SAO, pour les douaniers) comporte une présentation sur les éléments se rattachant au commerce contenus dans les autres conventions afin d'aider les douaniers à comprendre toutes les similitudes et les synergies pertinentes. L'idée d'une formation douanière « verte » est débattue dans des ateliers régionaux et des rencontres entre responsables de l'ozone et responsables des douanes (voir la section « Réseautage et jumelage » ci-dessous).

2.2 Réseautage et jumelage

Le réseautage et le jumelage, établissant des liens officiels ou officieux et améliorant la collecte et l'échange d'information entre les pays concernés, sont sans aucun doute des activités prioritaires des réseaux régionaux du PNUE. Alors que le réseautage concerne un grand nombre de pays qui sont encouragés à collaborer dans certains domaines, le jumelage comporte la création de relations étroites entre un nombre limité de pays ou d'intervenants qui ont des problèmes communs à résoudre. Le rôle crucial du réseautage et du jumelage dans la prévention et la lutte contre le commerce illicite des SAO à l'échelle régionale et nationale est incontestable puisqu'une meilleure compréhension de la situation des autres pays de la région en matière de surveillance et de contrôle du commerce des SAO et la possibilité de prendre des mesures conjointes contre les trafiquants renforce la capacité d'un pays à traiter seul ce problème.

Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique représente un cas unique du fait qu'il y existe un projet bilatéral suédois couvrant à la fois les pays des réseaux de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. La Suède a soumis un projet bilatéral visant à promouvoir une meilleure coopération régionale dans le contrôle des mouvements transfrontaliers de SAO entre les pays du réseau de l'Asie du Sud-Est. Ce projet a été approuvé par le Comité exécutif du Fonds multilatéral à sa 34^e réunion tenue en juillet 2001. Le Comité exécutif du Protocole de Montréal a approuvé à sa 39^e réunion le projet "Prévention du commerce illicite des SAO dans la région de l'Asie du Sud", une extension du projet du Bureau régional pour le sud-est de l'Asie.

Le projet utilise le cadre des réseaux régionaux pour développer une coopération pratique entre les fonctionnaires des douanes et les responsables de l'ozone de la région. Le projet vise à impliquer les douaniers dans la coopération avec les responsables de l'ozone de la région en vue de développer le cadre nécessaire à une coopération régionale et nationale soutenue en matière de surveillance et de contrôle du commerce des SAO, de collecte et de dissémination des informations nécessaires afin d'établir les profils à risque et mettre au point des instruments d'application.

Un bref sommaire de ces activités et d'autres activités des réseaux régionaux du PNUE dans le domaine du réseautage et du jumelage est présenté au tableau I.

TABLEAU 1

**Sommaire et quelques exemples des activités des réseaux régionaux du PNUE
dans le domaine du réseautage et du jumelage entreprises
entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 mai 2004**

	Activité	Statut de la mise en oeuvre pratique	Effet réel contre le commerce illicite
1	Organisation d'ateliers communs pour les responsables des douanes/de l'ozone, des pays de la région, avec participation de représentant des institutions internationales pertinentes ("Regional Intelligence Liaison Office", OMD, Interpol) et des organisations non gouvernementales (évaluation de l'impact sur l'environnement), inclusion du commerce illicite des SAO dans l'ordre du jour des réunions routinières du réseau tenues par les responsables de l'ozone	BRA: 4 ateliers sous-régionaux planifiés en 2004 Bureau régional pour l'Asie et le pacifique: 4 ateliers régionaux organisés (Chiang Mai – 2002, Phuket – 2002 et 2003, Agra - 2004) Bureau régional pour l'Asie occidentale: 1 atelier régional organisé en 2003 (Damas) Pays de l'Europe et de l'Est et du Centre: 1 atelier régional organisé en 2004 à Budapest Tous les réseaux: le commerce illicite des SAO a été inclus dans l'ordre du jour de réunions de réseaux que tiennent les responsables de l'ozone	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'importantes recommandations pour des mesures destinées à combattre le commerce illicite (voir les points 2-6 de ce tableau pour les résultats) - Initiation de contacts routiniers sur les SAO entre les douaniers des différents pays de la région. - Échange d'information entre les douanes et les bureaux de l'ozone appartenant à différents pays de la région sur les approches adoptées pour traiter du problème du commerce illicite - Jonction des initiatives nationales relatives à l'application de la loi à la coopération régionale - Établissement d'accords officiels entre les douanes et les bureaux nationaux de l'ozone; des accords ont été établis au Philippines, en Thaïlande, à Fidji et en Malaisie - Création d'une meilleure prise de conscience et d'une augmentation de la coopération avec des institutions internationales et les organisations non gouvernementales traitant du commerce illicite sur des problèmes locaux concernant le commerce des SAO - Création d'occasions pour les pays de mettre en oeuvre des instruments d'application spéciaux et pour une meilleure compréhension de l'approche internationale en matière de commerce illicite des SAO, à partir d'informations présentées par les experts invités aux ateliers <p><u>Exemples:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - "Data Mining Int. Co" soutenue par le département de la justice des États Unis, a offert de fournir gratuitement aux pays en développement intéressés de la région d'Asie le logiciel relatif au profilage des risques du commerce des SAO (Système numériquement intégré de profilage des risques). Le PNUE facilitera l'introduction de ce logiciel comme faisant partie des activités du projet bilatéral suédois mises

	Activité	Statut de la mise en oeuvre pratique	Effet réel contre le commerce illicite
			<p>en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des douanes du Yémen sur leur système de profilage des risques informatisé à l'atelier de Damas en 2004 - Présentation du "Regional Intelligence Liaison Office" aux ateliers de coordination entre les responsables des douanes et responsables de l'ozone au sujet de leur Modus Operandi utilisé dans le dépistage des expéditions illégales de SAO, et une implication accrue des pays de la région dans l'utilisation des installations du "Regional Intelligence Liaison Office" pour un échange des informations relatives au SAO, à disséminer par le "Regional Intelligence Liaison Office" par le biais du Point national de contact désigné à cet effet (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique). - Offre par l'EIA d'assister les pays de la région dans leurs enquêtes, dans la compilation des informations, dans l'amélioration des régimes d'application de la loi et dans la formation, en notant qu'il appartient aux différents pays de contacter directement l'EIA pour initier une telle coopération (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique)
2	<p>Organisation d'ateliers communs pour les responsables des douanes/de l'ozone, appartenant aux pays voisins (jumelage)</p>	<p>Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : deux réunions organisées en 2003; Dialogue Mongolie (Mongolie, Chine, Japon) et Dialogue Népal (Népal, Chine, Inde)</p> <p>Bureau régional pour l'Asie occidentale : un représentant des douanes du Yémen a participé à l'atelier de formation des formateurs au Koweït</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail pour traiter du commerce illicite des SAO à la frontière entre la Chine et la Mongolie, formé des représentants des institutions pertinentes des deux pays. Le groupe de travail est chargé de trouver des solutions, notamment au problème d'étiquetage des contenants de SAO seulement en langue chinoise. - Accord sur l'inclusion des SAO dans l'ordre du jour des réunions routinières des douanes du Népal et de la Chine, et du Népal et de l'Inde, sur la frontière et sur la désignation d'un responsable douanier dans chaque pays pour les contacts relatifs au commerce illicite des SAO (l'approbation officielle de la part de la Chine est encore attendue) - Les autorités douanières du Yémen pourraient parfaire leurs connaissances de l'application du système de licence au Koweït et les autorités douanières du Koweït pourraient profiter de

	Activité	Statut de la mise en oeuvre pratique	Effet réel contre le commerce illicite
			connaissances accrues du système douanier ESCODA conçu et utilisé au Yémen.
3	Collection et analyse des données quantitatives sur le commerce des SAO dans les pays de la région	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique - Étude théorique pertinente complétée et résultats présentés aux pays à l'atelier d'Agra (2004) - La EIA a présenté une analyse des divergences de données d'importation et d'exportation des différents pays	- La confirmation des trajets empruntés dans le commerce illicite des SAO aidera les pays à trouver les provenances et les destinations - Permet aux pays de constater et d'analyser les divergences des données d'importation et d'exportation entre deux pays
4	Initiation et facilitation de consultation entre un petit groupe de pays (jumelage)	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique - Consultations entre certains pays de la région sur le commerce illicite des SAO, ont été tenues à l'atelier pour les responsables des douanes/ozone à Agra (2004): - Chine et Philippines - Chine et Sri Lanka - Chine, Indonésie et EIA - Inde, Indonésie et EIA - Inde et Bangladesh - Fidji et Japon - Pakistan, Iran et Afghanistan - Inde et les Philippines	Les problèmes relatifs au commerce illicite des SAO qui a lieu entre les pays de la région, pourraient être traités plus efficacement.
5	Organisation d'ateliers conjoints pour les responsables de l'industrie, les responsables des douanes et les responsables de l'ozone	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : 1 atelier organisé en 2004 (Hua Hin); les participants comprenaient des représentants de l'industrie et des gouvernements de Chine, d'Inde, de l'Union Européenne, de Russie, de la Banque mondiale, de l'Agence d'enquêtes environnementales et de l'Institut environnemental de Stockholm	Les producteurs de SAO de la région ont offert leur assistance dans le processus de la lutte contre le commerce illicite, et des propositions concrètes qui aideront beaucoup ont été faites à cet égard
6	Création de forums de discussion sur Internet pour les responsables des douanes et de l'ozone	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : Forum en ligne pertinent établi en 2003	L'échange d'information sur le commerce des SAO entre les pays de la région, a été facilité Exemple: solution du problème du commerce d'équipement usagé contenant des SAO discuté entre Fiji et le Japon avec l'assistance du Forum en ligne
7	Assistance au développement d'éléments des Plans d'action nationaux traitant de la mise en application de la législation relative à la	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : établissement d'un Centre de politique générale et d'application proposé dans le Plan national d'élimination des CFC	La capacité institutionnelle des pays à traiter du problème du commerce illicite des SAO sera sensiblement accrue

	Activité	Statut de la mise en oeuvre pratique	Effet réel contre le commerce illicite
	surveillance et au contrôle du commerce des SAO	établi pour l'Iran et le Sri Lanka. Une des tâches essentielles du Centre sera de surveiller le commerce illicite des SAO et de trouver des solutions pour prévenir ce commerce.	
8	Agir comme agent de liaison pour les pays en matière de problèmes bilatéraux de commerce illicite des SAO	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : A déjà joué ce rôle dans les discussions entre le Japon et le Vietnam au sujet des CFC soupçonnés d'être importés illicitement Bureau régional pour l'Asie occidentale/Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes : A déjà joué ce rôle dans les discussions entre les pays de la région.	La discussion a été facilitée entre les pays intéressés, et un problème concret pourrait être rapidement clarifié Les Bureaux nationaux de l'ozone accordent plus d'importance et de sérieux au suivi sur les cas de commerce illicite effectué directement auprès des pays et/ou au moyen des Programmes d'action pour la conformité
9	Participer à d'autres réunions et événements régionaux et internationaux connexes	Bureau régional pour l'Asie occidentale : A soulevé la question du commerce illicite des substances appauvrissant l'ozone lors de la réunion régionale des directeurs des douanes	La collaboration avec les directeurs des douanes a ouvert la voie à de nouvelles voies d'échange d'information sur le commerce des substances appauvrissant l'ozone

2.3 Accroissement de la sensibilisation

Un accroissement de la sensibilisation du public général et des groupes ciblés (douanes, industrie, organisations non gouvernementales) est essentiel en vue de régler le problème du commerce illicite des SAO, tant au niveau régional que national. Il est entendu que les activités des réseaux régionaux du PNUE déjà décrites dans ce rapport contiennent également des éléments importants en vue de l'accroissement de la sensibilisation, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de les répéter ici, mais les activités suivantes, n'ayant pas déjà été mentionnées, méritent d'être soulignées:

- Demander aux pays où ont été organisés les ateliers de formation des formateurs dans le domaine des douanes d'assurer une couverture médiatique adéquate des objectifs et des résultats des ateliers, afin d'informer le grand public du problème du commerce illicite des SAO (exemples: exécuté à tous les ateliers de formation des formateurs).
- Dissémination active d'information sur les cas de commerce illicite dans les régions particulières, et demande aux pays de présenter de tels cas dans les ateliers et les réunions (exemples: des informations détaillées sur les cas de commerce illicite de CFC-12 sous le nom de HFC-134, aux Philippines ont été distribuées à grande échelle par courriel par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et présentées dans un certain nombre de réunions et d'ateliers, cas de commerce illicite signalés par le représentant de la Chine au réseau pour l'AS, cas de commerce illicite de SAO signalés par le Suriname, et distribués par le Bureau

régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes à tous les pays du réseau et à la DTIE-PNUE).

- Production de fiches informatives facilitant l'identification des expéditions illégales par les institutions douanières et les institutions émettrices de licences (exemple: le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a rédigé le format des fiches informatives, indiquant les importateurs et les exportateurs légitimes dans les pays de la région, a recueilli les informations pertinentes auprès des pays et les a distribuées à tous les pays de la région par le biais de l'atelier de coordination des responsables des douanes et des responsables de l'ozone).
- Collecte d'information sur la législation relative à la surveillance et au contrôle des SAO auprès des pays de la région et distribution de ces informations à tous les pays (exemple: le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, Bureau régional pour l'Asie occidentale).
- Rédaction de feuillets concis contenant des informations utiles facilitant l'identification des expéditions de SAO par les services douaniers et autres intervenants pertinents (exemple: Instrument douanier de référence rapide rédigé par le Bureau régional pour l'Asie occidentale, puis distribué à tous les pays par le biais des coordinateurs du réseau régional).
- Développement de la banque d'images en ligne, comportant des photos relatives au commerce illicite des SAO, en tant qu'instrument de référence pratique pour les douaniers, les aidant à reconnaître les expéditions illégales (le travail est en cours au Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes).
- Explication de la question du commerce illicite des SAO aux organisations régionales commerciales et politiques qui pourraient ensuite inclure ces explications dans leurs programmes de travail (exemples: collaboration à cet égard entre le Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes et CARICOM et le Bureau régional pour l'Asie occidentale et la Ligue Arabe).

3. Évaluation de l'impact des activités de réseautage régional du PNUE sur la capacité institutionnelle et légale des pays à prévenir le commerce illicite des SAO

L'estimation de l'impact des activités de réseautage régional du PNUE sur la capacité institutionnelle et légale des pays à prévenir et à combattre le commerce illicite des SAO a été faite de la façon suivante :

- Rédaction et distribution d'un questionnaire pertinent adressé aux pays où le processus de création de l'infrastructure nécessaire à la lutte contre le commerce illicite a déjà commencé (les pays où les deux phases ou tout au moins la phase I des programmes de formation des agents douaniers ont été complétées).
- Visites à des pays visés à l'Article 5 sélectionnés pour interviewer les douaniers travaillant aux postes douaniers, ainsi que les autorités douanières et environnementales (et d'autres intervenants si nécessaire) afin de recueillir les opinions des principaux intervenants impliqués directement dans la surveillance et le contrôle du commerce des SAO, sur la manière dont ils voient l'impact réel des activités du PNUE sur la capacité de leur pays et leur capacité personnelle à combattre le commerce illicite en pratique.

L'évaluation présentée ci-dessous est basée sur les réponses des pays au questionnaire et sur les opinions des responsables qui ont été directement interviewés. Les opinions des pays à cet égard, présentées aux ateliers et aux réunions, ont également été prises en compte.

L'impact réel des programmes de formation douanière² mis en oeuvre avec la participation active des réseaux régionaux du PNUE dans l'augmentation de la capacité pratique des pays à combattre le commerce illicite a été considéré par tous les répondants et par les responsables interviewés comme étant un élément essentiel. Ils ont tous souligné que les leçons apprises aux ateliers de formation de formateurs avaient eu un impact significatif sur l'application des normes de surveillance et de contrôle de SAO, puisqu'elles permettent aux pays d'améliorer, en pratique, le processus d'émission des licences/permis/quotas, la surveillance de l'usage des permis et également d'établir beaucoup plus facilement la communication entre douaniers et responsables de l'ozone. La plupart des répondants ont confirmé que la législation traitant des SAO a été amendée sur la base de recommandations établies dans les ateliers. Certains pays où la phase II de la formation a été complétée, ou est en cours, (Bahreïn, Ouzbékistan) ont signalé que le nombre de cas de commerce illicite de SAO détectés par les douanes a considérablement augmenté, alors que d'autres n'ont vu aucune augmentation. Quelques-uns des pays ont également confirmé que les bureaux nationaux de l'ozone avaient été informés par les douanes de l'utilisation des instruments d'identification des SAO distribués. Par exemple, un pays (Ouzbékistan) a signalé jusqu'à 50 tentatives de commerce illicite de SAO ayant été empêchées en une seule année, grâce à la saine utilisation des instruments d'identification des SAO.

L'impact positif, puissant et direct des autres activités des réseaux régionaux du PNUE (comprenant principalement des ateliers régionaux communs pour les responsables des douanes et les responsables de l'ozone et des réunions avec la participation des douaniers) sur la communication relative aux SAO entre les agences environnementales et douanières correspondantes, et également sur la communication interne dans le cadre des douanes des pays de la région sous enquête (en particulier entre voisins) est un fait qui a été largement corroboré par les réponses au questionnaire et par les interviews. Quelques pays ont confirmé que l'amélioration était possible seulement grâce aux activités du réseau régional pertinent du PNUE (le bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes - Jamaïque, Trinité-et-Tobago) et la DTIE-PNUE (Ouzbékistan) et presque tous les pays ont signalé que ladite amélioration a été possible, en partie, grâce aux activités des réseaux régionaux du PNUE.

Tous les pays ont confirmé que la communication améliorée avec leurs voisins, grâce aux activités du PNUE dans la région, les a beaucoup aidés à gérer le problème du commerce illicite de SAO.

Un bon exemple a été donné par l'Ouzbékistan : C'est seulement grâce aux liens établis entre le bureau national d'ozone de l'Ouzbékistan et les autorités environnementales de la Fédération de Russie depuis l'atelier régional des pays nouvellement indépendants organisés par le PNUE, que l'on a pu arrêter l'expédition de 6 tonnes de CTC, faussement déclarées comme étant un produit recyclé. Quelques pays ont signalé que grâce aux activités des réseaux régionaux du PNUE, les accords formels sur la création de stratégies communes pour la lutte contre le

² À la suite de la demande figurant dans la décision XIV/7, une évaluation séparée de l'efficacité des projets de formation douanière financés par le FML dans le cadre des Plans nationaux de gestion des frigorigènes, est actuellement en cours. L'évaluation de l'impact présentée dans ce rapport est concentrée sur le rôle des réseaux régionaux du PNUE, n'est pas destinée à confirmer la dite évaluation.

commerce illicite pouvaient être conclus entre des pays de certaines régions (exemple Colombie et Venezuela – le Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes, Pakistan, Iran et Afghanistan - Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique).

Quelques pays ont établi une liste des activités futures possibles des réseaux régionaux du PNUE (ou bien de la DTIE-PNUE là où il n'y a pas de réseau établi pour une région particulière) qui pourraient les aider à combattre le commerce illicite des SAO. Le Tadjikistan demande l'assistance du PNUE pour faciliter les contacts avec la Chine et l'Afghanistan, ses voisins, à développer un accord sur la prévention du commerce illicite des SAO qui se produit aux frontières du Tadjikistan avec les deux pays. La Moldavie recherche l'assistance du PNUE dans l'établissement d'un cadre pour d'échange d'informations entre les producteurs/vendeurs de SAO et les pays importateurs/exportateurs. L'Ouzbékistan suggère que le PNUE pourrait aider à la création d'un système régional de notification des autorités douanières et environnementales au sujet du transfert de SAO et des arrangements pour le convoyage des expéditions de SAO afin d'éviter un déchargement partiel en route par le biais d'un pays de transit. Tous les pays de l'Asie centrale accueilleraient avec plaisir la création du nouveau réseau régional du PNUE des responsables de l'ozone dans la région. La Trinité-et-Tobago demande au Bureau régional pour l'Amérique latine et des Caraïbes de créer une occasion d'établir des contacts plus fréquents et plus directs entre les responsables de la région traitant de l'application des règlements relatifs à la surveillance et au contrôle des SAO, et d'assister le développement d'un système d'échange d'informations sur le commerce de SAO entre les pays de la région.

4. Recommandations et leçons apprises

Les recommandations et les leçons apprises sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Leçons apprises	Recommandations
1	<p>Les pays voient la formation douanière comme étant une importante contribution à l’amélioration de leurs capacités légales et institutionnelles de lutte contre le commerce illicite. Cependant, la mise en œuvre de la phase II de la formation est retardée dans beaucoup de pays et n’a été complétée dans quelques pays seulement. De plus, l’absence d’un suivi auprès des douaniers formés à la phase II pourrait leur faire perdre les compétences et les connaissances nécessaires à la surveillance et au contrôle efficaces du commerce des SAO.</p>	<p>Les pays où la formation douanière n’a pas encore commencé devraient identifier et établir des programmes pertinents, en commençant par le cadre des projets devant être financés par le Fonds multilatéral ou le Fonds de l’environnement mondial.</p> <p>Les raisons des retards dans la mise en œuvre de la phase II de la formation dans les pays où la phase I a été complétée doivent être identifiées et l’on doit trouver des moyens d’accélérer le processus de formation douanière là où il a déjà été commencé.</p> <p>Le progrès de la mise en œuvre des programmes de formation douanière devrait être surveillé plus attentivement afin d’assurer que la phase II commence après l’achèvement de la phase I, et que les instruments d’identification des SAO, fournis aux pays, atteignent les postes douaniers.</p> <p>La durabilité de la formation devrait être assurée par la tenue de cours de recyclage à l’intention des douaniers formés à la phase II, ayant pour objet de vérifier la documentation du bureau des douanes sur les SAO, l’identification pratique des SAO et la connaissance des méthodes de commerce illicite des SAO.</p>
2	<p>Les douaniers et autres agents (courtiers en douane, agents des normes) qui vérifient la documentation des bureaux des douanes et examinent la marchandise aux frontières ne pourront jamais repérer le commerce illicite de SAO à moins qu’ils n’aient été avertis de la nécessité d’accorder une attention particulière à certains types d’expéditions. L’absence de systèmes d’alerte des douanes ou d’établissement des profils de risque aux postes frontaliers explique pourquoi le nombre de cas/tentatives de commerce illicite des SAO est si faible par rapport à l’incidence estimative de ce commerce.</p>	<p>Des systèmes informatique d’alerte des douanes et de profil des risques, de même que des moyens courants de véhiculer l’information sur les types particuliers d’expéditions (fondés sur les codes douaniers particuliers, des noms de produits chimiques/commerciaux/raisons sociales particuliers, un prix unitaire trop bas, etc.) des douanes aux UNO ou aux bureaux d’émission des licences du pays devraient être mis sur pied afin de repérer les cas de commerce illicite. Le passage de ces expéditions devrait obligatoirement être assujetti à la « ligne rouge » dans les pays dont les postes frontaliers ne sont pas dotés d’ordinateurs. L’Instrument de référence douanière rapide conçu par le Bureau régional pour l’Asie occidentale du PNUE devrait être distribué à tous les postes frontaliers dans les pays en développement et mis facilement à la disposition de tous les douaniers.</p>
3	<p>L’idée d’une formation douanière “verte” (intégrée) répandue par le biais des Réseaux régionaux a reçu des réponses positives des pays, mais une conception appropriée des cours de la formation (durée, contenu technique, composition des participants) sera un élément-clé pour une mise en œuvre réussie.</p>	<p>Le plan de travail futur pour la Formation douanière intégrée devrait être rapidement mis en œuvre.</p>
4	<p>Les activités des réseaux régionaux du PNUE</p>	<p>Afin de déployer les activités de réseautage et de</p>

	Leçons apprises	Recommandations
	<p>visant à faire fonctionner les réseaux et le jumelage des pays dans des régions particulières (ateliers conjoints des responsables des douanes/de l’ozone, réunions avec la participation des responsables de l’ozone, réunions bilatérales et consultations) avec pour objectif d’améliorer leur capacité à résoudre les problèmes afférents au commerce illicite des SAO, paraissent avoir été hautement appréciées par les pays et ont donné lieu à des résultats concrets dans l’assistance aux pays à prévenir et à combattre le commerce illicite (par exemple formation de groupes de travail conjoints ou de centres d’application, pour traiter du commerce illicite, signature d’accords entre les douanes et les unités nationale de l’ozone).</p> <p>Cependant il a été souligné que c’est seulement avec un surfinancement suffisant (Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique – projets pertinents soutenus par la Suède) que toutes les activités nécessaires peuvent être mises en œuvre avec de bons résultats.</p>	<p>jumelage, visant à prévenir et à combattre le commerce illicite des SAO dans les régions d’une façon plus efficace, des sources supplémentaires de financement semblables au projet bilatéral suédois dans le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique sont nécessaires.</p>
5	<p>Différentes activités ont été initiées/essayées dans différentes régions. Alors que quelques-unes de ces activités sont spécifiques aux régions, d’autres peuvent être transférées à d’autres régions ou peuvent être mises en œuvre à un l’échelle mondiale.</p>	<p>Sur la base de l’expérience acquise au cours des deux dernières années, une stratégie mondiale et un plan de suivi devraient être développés, indiquant les activités tant au niveau mondial qu’au niveau régional.</p>
6	<p>L’implication de l’industrie dans le processus de lutte contre le commerce illicite, initié par le Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique par le biais de l’atelier conjoint, a beaucoup aidé à reconnaître les sources et les destinations du commerce illicite des SAO dans la région. Cependant, le dialogue avec les producteurs de SAO à cet égard n’a pas commencé dans les autres régions.</p>	<p>Il y a lieu de favoriser le dialogue direct au niveau régional entre les autorités de l’environnement, celles des douanes et les producteurs de SAO, les importateurs et exportateurs légitimes de SAO (et peut-être aussi les utilisateurs de SAO – entreprises et associations de réfrigération) pour mettre au point des plans d’efforts conjoints à déployer pour prévenir et combattre le commerce illicite.</p>
7	<p>Tous les pays ont souligné le rôle important du PNUE comme facilitateur des communications et des échanges d’informations entre les pays d’une région particulière sur les problèmes concernant le commerce illicite des SAO, et ont confirmé que cela entraînait des améliorations significatives à cet égard.</p>	<p>Le rôle de facilitateurs des communications et de l’échange des informations entre les pays de la région sur les problèmes relatifs à la surveillance et au contrôle des SAO (ce qui comprend les tentatives et les cas de commerce illicite) tenu par les réseaux régionaux devrait être renforcé.</p>
8	<p>L’initiative du Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique consistant à recueillir et à analyser des données sur l’importation et l’exportation des SAO dans les pays de la région (et à collaborer avec les pays développés) a produit des résultats concluants au chapitre du déploiement d’activités possibles dans le domaine du commerce illicite.</p> <p>D’autres organisations telles que le “Regional</p>	<p>Cette initiative devrait être adoptée par d’autres réseaux régionaux. Les pays devraient être encouragés à contribuer des données et, en collaboration avec la DTIE-PNUE, à développer un système de partage de ces informations entre les réseaux régionaux et les pays des régions où il n’existe pas de réseau établi.</p>

	Leçons apprises	Recommandations
	<p>Intelligence Liaison Office” et EIA, ont utilisé les réseaux régionaux comme forum pour recueillir, analyser et diffuser ces informations.</p> <p>La rédaction des fiches informatives contenant la liste des importateurs/exportateurs légitimes et, possiblement, les informations sur les SAO effectivement autorisés/commercialisés, a été une initiative qui a beaucoup aidé à prévenir le commerce illicite. Cependant ce ne sont pas tous les pays qui ont contribué par la fourniture de données.</p>	
9	<p>Une réponse très positive a été reçue de tous les réseaux régionaux face à l’initiative du Bureau régional pour l’Asie occidentale (comme résultat de recommandations mises au point par l’atelier régional) de rédiger un feuillet contenant des informations pour les douanes leur permettant d’identifier les expéditions de SAO (Instrument de référence douanière rapide). Cela montre qu’il y a encore un champ disponible pour les initiatives d’accroissement de la sensibilisation, à être menées par les réseaux régionaux.</p>	<p>La prise de mesures visant une meilleure sensibilisation du grand public et des groupes ciblés (exemple : les douanes, les utilisateurs de SAO) sur le commerce illicite des SAO devrait être anticipée.</p>
10	<p>Les pays de la région où le réseau régional du PNUE n’a pas été établi (pays nouvellement indépendants en Asie centrale) expriment leur disposition à accepter la création d’un tel réseau et ont souligné le rôle essentiel des activités menées dans le cadre de ces réseaux dans la lutte contre le commerce illicite.</p>	<p>En raison de l’importante menace que constitue le développement du commerce illicite des SAO dans la région de l’Asie centrale, il y a lieu de considérer la possibilité de demander au Fonds mondial de l’environnement de financer le projet pertinent.</p>
11	<p>Le réseautage, combiné à la création de Programmes d’aide à la conformité, a amélioré les synergies positives entre les activités déployés dans les deux domaines, les réseaux constituant un instrument utile pour échanger les informations, discuter et obtenir de la rétroaction sur la mise en oeuvre des activités du Programme d’aide à la conformité. Ce réseautage a augmenté l’efficacité des autres activités du Programme d’aide à la conformité dans la prévention du commerce illicite, notamment au chapitre des projets nationaux de formation douanière.</p>	<p>Il y lieu d’utiliser d’une façon croissante les réseaux pour augmenter les synergies positives entre les différentes activités de prévention du commerce illicite.</p>
12	<p>Par le biais de réseaux, des organisations spécialisées telles que le “Regional Intelligence Liaison Office” et EIA ont trouvé un forum pour assister les pays à prévenir le commerce illicite. Leur participation constitue également un lien avec une approche intégrée que le PNUE encourage par l’initiative des douanes vertes. La participation des pays visés à l’Article 2 aux réseaux régionaux est d’une importance cruciale.</p>	<p>Il y lieu d’identifier les organisations régionales et mondiales qui concentrent leurs activités sur la prévention du commerce illicite et de les inviter à participer aux réseaux. Les réseaux doivent concentrer leurs discussions sur le soutien concret et le rôle de ces organisations tant dans les réseaux que hors des réseaux afin d’éviter les présentations d’ordre général.</p>

5. Plan d'action du suivi

Les deux dernières années peuvent être considérées comme une période instructive intense au cours de laquelle l'équipe du Programme d'assistance à la conformité, tant au bureau de Paris que dans les bureaux régionaux, par le biais du réseautage, a été en mesure de conscientiser les pays sur la menace que représente le commerce illicite et de discuter intensivement avec ces pays des actions visant à prévenir ce commerce. Le projet bilatéral suédois sur la prévention du commerce illicite dans le réseau du Bureau régional pour le sud-est de l'Asie et SA a été particulièrement efficace à cet égard. Il a permis à l'équipe du Programme d'assistance à la conformité du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de réaliser des progrès rapides dans le développement des échanges d'informations sur les cas de commerce illicite, dans l'analyse des moyens de le prévenir, des moyens d'augmenter la coopération bilatérale entre les pays afin de résoudre des cas spécifiques, et dans l'introduction d'instruments de gestion tel que le profilage des risques pour améliorer la capacité nationale des pays à prévenir le commerce illicite. Une coopération intensive tant avec le "Regional Intelligence Liaison Office"/AP que EIA durant la mise en oeuvre du projet suédois, a fourni une expérience dont on avait grand besoin et des instruments pour améliorer la capacité des pays.

Il est également clair, à la lumière de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, qu'en dépit du fait que la stratégie principale comprend des instruments similaires, chaque région a aussi ses spécificités propres. Chaque équipe du Programme d'assistance à la conformité dans les Bureaux régionaux a été en mesure d'identifier ces particularités d'une façon efficace, et il y aura lieu de se pencher sur ces particularités en développant des approches mondiale et régionale mieux centrées.

Un effet secondaire positif de l'introduction du Programme d'assistance à la conformité, dans lequel la mise en oeuvre du projet se fait sur un plan régional, est la possibilité des équipes régionales du Programme d'assistance à la conformité d'intégrer les différentes activités du Programme d'assistance à la conformité afin de les rendre plus efficaces. Les réseaux ont fourni une plate-forme aux pays pour qu'ils puissent réagir immédiatement à la mise en oeuvre de la formation douanière, mais ils ont également fourni leurs opinions sur la manière dont les activités se rapportant à l'application des plans nationaux d'élimination peuvent être directement rattachées aux activités régionales, ce qui fournirait des avis aux pays sur la mise en oeuvre.

Le réseautage a permis aux pays d'avoir une vue d'ensemble du problème du commerce illicite et de faire, à la réunion des parties, des suggestions fondées sur l'expérience acquise concernant les moyens de mieux contrôler le commerce de transit. Ici encore, le réseautage est crucial afin de permettre aux pays de discuter directement avec les pays exportateurs de la manière de contrôler le problème. La participation continue des pays de l'Article 2 en tant que membres des Réseaux régionaux est essentielle au succès.

Sur la base de l'expérience acquise au cours des deux dernières années, le PNUE a entrepris l'élaboration d'un plan d'action pour le suivi. Voici les éléments qui seront considérés :

- Identifier les activités qui ont été réussies au cours des deux dernières années dans les différentes régions et déterminer celles devant être mises en oeuvre globalement par le biais des réseaux régionaux, et celles qui sont spécifiques à une région déterminée.
- Identifier des organisations régionales et internationales travaillant à la lutte contre le commerce illicite, et impliquer ces organisations de façon active dans les activités de réseautage, ainsi que dans les autres activités touchant la lutte contre le commerce illicite.
- Analyser les cas où l'industrie (y compris les producteurs, les importateurs, les exportateurs et les utilisateurs de SAO) a joué un rôle très actif dans la détection et l'investigation du commerce illicite des SAO et développer un modèle impliquant l'industrie, fondé sur les cas nationaux (exemple Inde) et les conclusions de l'atelier du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'Hua Hin.
- Identifier la façon d'utiliser les réseaux davantage afin d'améliorer les synergies positives entre les différentes activités de prévention du commerce illicite.
- Examiner la possibilité d'inclure la mise en place d'un système informatique « d'alerte des douanes » ou de « profil des risques » dans les postes frontaliers des pays dont le plan de gestion des frigorigènes ou les projets bilatéraux prévoient déjà des contrôles douaniers informatisés.
- Assurer la durabilité de la formation des douaniers en organisant des cours de recyclage à l'intention des agents ayant reçu une formation en surveillance et en contrôle des SAO à la Phase II.
- Aller de l'avant dans le plan de travail de l'Initiative des Douanes vertes, par le biais d'une coopération accrue avec les organisations impliquées.
- Identifier le rôle des Organisations politiques régionales et inclure le commerce illicite dans leurs ordres du jour afin d'augmenter la sensibilisation politique.
- Identifier les problèmes relatifs à la saisie de biens, tant au chapitre de la conformité que de la manière de traiter les biens saisis, et de les porter à l'attention de la réunion des Parties.
- Augmenter la coopération entre les pays d'une manière très pratique, complémentaire aux activités en cours en matière d'échange d'informations.